

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL** **Du lundi 16 décembre 2019**

Date de convocation	10/12/19
Date d'affichage	23/12/19
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : MALOCHET Xavier  
Secrétaire de séance : HUSSENET Fabrice

### **2019-09-01 : DELIBERATION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT**

Le montant du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) prélevé est supérieur à la prévision de 3 100€ donnée en début d'année 2019, Pour pouvoir passer cette écriture, un virement de crédit est nécessaire car le montant définitif est de 3 849€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide cette opération.

	Article	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Dépenses 022	Dépenses imprévues	- 800,00 €
		Dépense 739223	Matériel roulant

### **2019-09-02 : VALIDATION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT**

Monsieur le maire présente :

- ⇒ la facture de l'entreprise DIRECT D pour l'acquisition de 2 armoires basses, d'un bloc de rangement et d'une armoire pour la classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 1 532.99€ TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2184

- ⇒ la facture de LACROIX CITY pour l'acquisition de 2 miroirs bombés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 616.56 € TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2152

- ⇒ la facture de AUCHAN pour l'achat d'un sèche-linge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 499 € TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2188

⇒ la facture de l'entreprise DISTRI FETES pour l'achat de guirlandes de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 540 € TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2188

⇒ la facture de l'entreprise LEROY MERLIN pour l'achat de stores pour la nouvelle classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 333.40 € TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2188

⇒ la facture de l'entreprise DALMONT pour la fourniture et pose de menuiseries en PVC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 2 620.22 € TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 21731

## **2019-09-03 : TRAVAUX ECLAIRAGE EXTERIEUR HALLE**

Monsieur le maire présente un devis modificatif pour les travaux d'éclairage extérieur de la halle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le montant de la facture pour un montant de 930 € TTC
- décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2313

## **2019-09-04 : VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA CAC**

Le conseil communautaire réuni le 20 décembre 2018 a décidé d'attribuer à TEURTHEVILLE-HAGUE un fonds de concours d'un montant de 17 949 € pour la réalisation du projet : « construction d'une halle pour les scolaires et les associations ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le fonds de concours attribué par La Communauté d'Agglomération du Cotentin au projet d'un montant de 17 949 € TTC

## **2019-09-05: BUDGET COMMUNAL 2020 – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BP**

Réglementairement, à compter du 1er Janvier 2020, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif de 2020, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif de la commune de 2020, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement réalisées en 2019. Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois de 2020 à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) des dépenses d'investissement réalisées en 2019 au titre du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, de valider cette délibération.

## **2019-09-06: LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES**

Conformément à l'article R.4121-3 du code du travail, l'employeur est tenu d'élaborer un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), en application de son obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des travailleurs, prévue aux articles L.4121-1 et suivants du même code. Ces dispositions s'appliquent aux employeurs publics territoriaux (article 108-1 de la loi n°84-53), notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

S'agissant des communes, conformément à l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal.

La validation du DUER ne pouvant être déléguée par le conseil municipal au maire, en application de l'article L.2122-22 du code précité, celle-ci doit faire l'objet d'une délibération.

Le maire-adjoint présente le Document Unique d'Évaluation des Risques finalisé. Le comité technique du CDG 50 a rendu un avis favorable le 28 février 2019 en apportant quelques modifications à la rédaction du DUER

Cette étape finalisée, le plan d'actions sécurité à mettre en œuvre est présenté et l'assemblée est informée que le DUER doit être revu tous les ans. La prochaine révision est programmée en février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le Document Unique d'Évaluation des Risques.

## **2019-09-07 : BANQUE ALIMENTAIRE – DESIGNATION DES DELEGUES POUR 2020**

Comme tous les ans à la même époque, la Banque Alimentaire de La Manche procède au renouvellement des adhésions à leur services

Conformément à l'article 5 des statuts de la Banque Alimentaire, le relais de Teurthéville-Hague doit procéder à la désignation de ses représentants :

⇒ TITULAIRE : reconduction de Geneviève DELAUNEY

⇒ SUPPLEANT : reconduction d'Anne CRIQUET

## **2019-09-08 : FIXATION DU PRIX DU REPAS A L'OCCASION DES VOEUX**

Monsieur le maire propose de fixer le prix du repas organisé le vendredi 10 janvier 2020, à l'occasion des vœux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix à 15 € pour les conjoints (es) des conseillers (ères) municipaux et valide la gratuité du repas pour le personnel communal et les membres du conseil municipal.

## **2019-09-09 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE KILOMETRIQUE AUX AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le maire propose d'attribuer une indemnité kilométrique aux deux agents recenseurs. L'indemnité serait de 0.25 € au kilomètre. Il serait donc demander aux agents de noter les kilomètres parcourus par journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide l'indemnité kilométrique pour les agents recenseurs pour un montant de 0.29 € au kilomètre.

## **2019-09-10 : TARIF REPAS DE NOEL**

Le repas de Noël est fixé au jeudi 19 décembre par les commissions cantine des 3 écoles (Sideville, Teurthéville, Virandeville) et est ouvert à l'ensemble des enfants des 3 écoles.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Un tarif unique est validé à 3.97 € le repas, correspondant au tarif repas régulier.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la commission cantine et fixe le prix du repas à 3.97 € pour tous les enfants.

### **2019-09-11 : TAXE DE SEJOUR : RECOUVREMENT ET REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LES GITES COMMUNAUX**

Monsieur le maire informe l'assemblée du fonctionnement pour le recouvrement et le reversement de la taxe de séjour pour la location des gîtes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 2017-190 du 21/09/2017 de la Communauté d'Agglomération instaurant la taxe de séjour sur le territoire communautaire de l'Agglomération Le Cotentin,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a confié l'encaissement de la taxe de séjour, pour la part communautaire et pour la part départementale, à une régie de recettes,

Considérant que la commune de Teurthéville-Hague a passé convention avec Latitude Manche pour la mise en gestion des gîtes communaux et qu'à ce titre Latitude Manche perçoit et reverse les recettes des sommes dues pour les séjours dans les gîtes communaux, à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, à l'appui des déclarations mensuelles et de l'état récapitulatif au quadrimestre réalisées par leur soin.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le système de recouvrement et de reversement de la taxe de séjour par Latitude Manche à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ Remise en état du terrain de la halle : organisation des travaux à prévoir au printemps
- ⇒ Information sur les travaux en cours :

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRIQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier	Excusé		